

Compte-rendu du conseil municipal de Saint-Martin-en-Vercors

Séance du 03 mars 2022

Présents : Andrée Séquier, Jean Vignon, Philippe Desfeux, Patricia Mottin, Lionel Dusserre, Sandrine Bellier-Benistand, Lucie Valentin

Excusé ayant donné pouvoir : Jean-Christophe Dye, Anaïs Idelon, Jean-Marie Guillet

Délibérations du conseil

→ La commune ne fait pas jouer son droit de préemption pour la vente de la parcelle F 146 au village.
Voté à l'unanimité.

→ Madame le Maire informe le conseil que la commune a subi le 29 décembre 2021 un épisode pluvieux d'une forte intensité et à celui-ci s'est ajouté la fonte des neiges.

De nombreux dégâts ont été constatés par les élus le lendemain matin sur la voirie communale, les infrastructures communales.

Suite aux dégâts d'orage de l'été 2021, la commune avait ordonné des travaux d'une extrême urgence la semaine suivante afin de remettre en état un chemin communal abritant une conduite d'eau potable prête à céder. En effet, ce réseau dessert deux fermes et 65 personnes habitantes à l'année.

Ces travaux ayant été réalisés en urgence, la commune a déboursé de ses fonds propres 9 516 €, non subventionnable car les travaux ont été réalisés et mandatés avant la date de dépôts du dossier de subvention.

Malheureusement suite aux inondations du 29 décembre 2021, il s'est avéré que ces premiers travaux n'ont pas suffi à mettre en sécurité le réseau d'eau potable. En effet, ce chemin a de nouveau été beaucoup raviné et s'il reste ainsi, son état va empirer lors de prochaine forte pluie, risquant de toucher une nouvelle fois le réseau d'eau potable communal.

A ce jour, la municipalité a fait chiffrer des travaux pérennes comportant un enrochement et la mise en place de béton pour le blocage des blocs afin que le chemin rural ne soit plus emporté lors d'épisodes pluvieux ou orageux.

La commune souhaite solliciter une aide financière exceptionnelle à hauteur de 40% auprès de l'état au titre de la DETR 2022.

Voté à l'unanimité.

→ Madame le Maire informe le conseil que le Département de la Drôme a récemment ajouté à son règlement une aide aux communes dont l'altitude est > 700 m pour des dépenses d'investissement pour le déneigement. Le taux d'intervention du Département est de 60% de la dépense HT pour un mandat électoral.

La commune de Saint-Martin possède deux engins de déneigement vieillissants pour lesquels de nombreuses pannes sont survenues cet hiver. Les élus souhaitent investir dans l'achat d'un nouvel engin de déneigement qui remplacerait les deux engins actuels.

Madame le Maire propose de solliciter une aide financière de 60 % auprès du conseil départemental de la Drôme pour cet investissement.

Voté à l'unanimité.

→ Madame le Maire informe le conseil que la commune de Saint-Nazaire-en-Royans loge l'employé service civique en charge de l'Atlas de la Biodiversité missionné par le PNRV, dans un gîte communal. La commune de Saint-Nazaire-en-Royans a préalablement réduit par délibération le loyer de 400 € à 210 €, soit le seul prix des charges. L'indemnité pour un emploi civique étant de 540 € par mois, les élus de Saint-Nazaire-en-Royans aimeraient que certaines des communes qui bénéficieront du travail de cet agent aident financièrement sur les 210 € par mois restant à charge de l'agent. Ainsi son indemnité lui permettra de se nourrir et de se déplacer sur ses différents lieux de travail. L'enveloppe financière du PNRV pour ce projet ne comprend pas le logement des emplois civiques. Neuf

communes sont concernées sur la zone du Vercors. En retirant la commune de Saint-Nazaire-en-Royans, cela représente une participation de 210 € par commune pour huit mois.

Madame le Maire propose donc au conseil municipal de valider cette participation financière à hauteur de 210 € pour alléger la charge financière de l'employé service civique.

Voté à l'unanimité.

→ Madame le Maire rappelle au conseil que la commune est adhérente au Syndicat Départemental de la Télévision de la Drôme (SDTV26). Chaque année un rapport d'activité est transmis et a pour but de présenter les missions et les réalisations ainsi que le bilan financier du syndicat. Le conseil municipal doit délibérer afin de l'approuver.

Madame le Maire porte connaissance au conseil du rapport d'activité de l'année 2021.

Le conseil municipal à l'unanimité a pris acte du rapport d'activité du SDTV 26 pour l'année 2021.

Décisions du conseil

→ Madame le Maire expose au conseil de la nécessité de statuer sur la réouverture ou non du camping de groupe. Celui-ci était ouvert pour les stagiaires de la formation cordiste proposée par Atout Corde, compte tenu de la faible fréquentation par les cordistes, de la difficulté à encaisser les redevances, des dégradations et du coût de fonctionnement (eau chaude, électricité...), cela ne permet plus à la commune de rentrer dans ses frais.

De plus, avec l'aménagement du terrain multisports situé juste à côté, il devient compliqué de gérer l'ensemble des utilisateurs de ce site.

Le conseil municipal après en avoir discuté, décide de fermer le camping de groupe.

→ Madame le Maire informe le conseil qu'après présentation du programme forestier 2022 par l'agent ONF référent de la commune, la coupe affouagère n'aura pas lieu en 2022, il reste très peu de terrains à l'Allier pour exploiter en coupe affouagère et ses terrains sont difficiles d'accès.

Le budget de la commune étant très contraint, il est décidé cette année de ne pas faire de travaux (hormis les travaux déjà inscrits en investissements en 2021).

Les travaux d'entretien des renvois d'eau des Vialarets et du chemin de Roybon seront effectués dans le cadre des corvées de l'association communale de chasse, ainsi que les peintures de limites d'une des parcelles forestières.

La commune demande à l'ONF d'inscrire exceptionnellement une parcelle par avance aux ventes d'automne.

Questions diverses

→ Madame le Maire informe le conseil que l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) va intervenir sur la commune afin de mettre à jour ses relevés topographiques.

Tour de table

→ Lucie Valentin relate le conseil d'école auquel elle a assisté. Concernant l'école primaire, les institutrices n'ont rien à signaler et remercie Jean-Christophe Dye et Madame le Maire pour le remplacement de l'un de leurs ordinateurs.

→ Patricia Mottin informe le conseil du projet de fusion de l'association Les Vercoquins avec le Centre Social de La Paz pour une gestion plus simplifiée et encadrée du multi accueil de Saint-Julien actuellement porté par l'association seule.

Débat d'orientation budgétaire

Il est proposé pour le débat d'orientation budgétaire de faire l'analyse des dépenses, des recettes 2021 et les restes à réaliser, ainsi que les prévisions pour 2022 en fonctionnement et en investissement.

Il conviendra de voter au prochain conseil :

- Les taxes (foncière bâti et non bâti) si nous avons les informations d'ici là
- Les comptes administratifs et de gestion 2021 pour le :
 - Budget communal
 - Budget eau et assainissement

Opérations à inscrire en investissement :

Investissements récurrents :

- Le programme de travaux forestiers (reste à réaliser 2021)
- Les travaux de voirie (fonds de concours CCRV)

Poursuite des opérations engagées :

- Tranche 3 de l'atelier des services techniques : Dallage
- Rénovation des façades de l'église
- Signalétique d'Information Locale
- Réfection des menuiseries des bâtiments communaux
- Réfection des chéneaux des bâtiments communaux
- Réfection du mur du cimetière
- Schéma directeur d'eau potable et schéma de défense extérieur contre l'incendie
- Achat emplacement réservé parking entrée nord

Opérations à inscrire :

- Acquisition d'un véhicule de déneigement
- Refonte du site internet
- Travaux suite dégât d'orage de juillet 2021
- Travaux suite dégât inondations décembre 2021 (opération à inscrire en cours d'année si accord de subvention)

A inscrire en fonctionnement :

- Entretien courant des bâtiments communaux
- Régularisations foncières-voiries, achat-vente avec servitudes

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 31 mars 2022 à 20h30

Secrétaire de séance : Lucie Valentin